Saint-Joseph
27, rue Roland Garros – 97480 Saint-Joseph
Tél Fax : 0262 56 23 76
Mail : veloclubstjoseph@orange.fr
Site : vcsj.clubeo.com
N° Siret : 408 447 167 00011
Agrément de la Jeunesse et des Sports : 97408ET0037

«GRAND PRIX DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH _ARMAND DE LAS CUEVAS »

Dimanche 14 avril 2013

Parcours de 94,200 Km

Rassemblement – Emargement : Mairie de Saint-Joseph : 12 h00
Appel des coureurs : 12h50 – Départ fictif : 12h55 Départ réel : 13h00

	Itinéraire et Horaire	Distance parcourue	Reste à parcourir	Horaires
	Départ fictif : Mairie	0,000	94,200	12h55
	Départ réel	0,600	84,00	13h00
	Langevin Balance	2,000	93,600	13h02
	Basse-vallée	8,100	91,600	13h12
	Saint-Philippe - Mairie	15,800	83,500	13h23
	Le Tremblet	25,700	67,700	13h48
	Ste-Rose-Piton Ste-Rose ½ Tour Rond Point Eglise Ste-Rose	42,000	42,000	14h01
	Retour vers St-Joseph- le Tremblet	67,700	25,700	14h08
	Saint-Philippe - Mairie	83,500	15,800	14h34
	Basse Vallée	91,600	8,100	15h25
	Langevin Balance	93,600	2,000	15h35
	A droite Eugène Michel	84,000	0,600	15h37
	Arrivée Hauteur Ecole maternelle	94,200	0,000	15h39
	Terrain de Foot des Jacques			

CATEGORIES :
Cat. 1-2-3, Junior, P-CY Open 13h00 à 17h30

INSCRIPTIONS : Impérativement avant le vendredi 12 avril 2013 dans les clubs qui transmettront :
- par fax au Comité : 0262 45 22 55
- par mail au Comité : ffcrun@wanadoo.fr

Engagement : 7€ par coureur **Arrêt de l'émargement** : à 12h45.
Dossard à droite.

DEPANNAGE Une voiture technique par club ayant au moins 3 coureurs.
Une voiture technique neutre sera mise en place par l'organisation, les clubs devront fournir des roues de dépannage.

RAVITAILLEMENT INTERDIT DANS LE GRAND BRULE
Autorisé à partir du 50ème km jusqu'au 20ème km à l'arrivée.

PRIX AUX COUREURS : Pas de grille Fédérale.
RECOMPENSES : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés et le 1er Espoir.

NOM DU DELEGUE FEDERAL : Monsieur Philippe DECOTTE.
NOM DES COMMISSAIRES DE COURSE : Mesdames Marie-Annick MASCAREL, Karine DUDON - Messieurs – Philippe DECOTTE - Eddy GOULJAR.

Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Le VCSJ